

**ffme**

fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

F.F.M.E. - Comité Régional Rhône-Alpes
16, place Jean-Jacques ROUSSEAU – BP 174 – 38304 BOURGOGNE

Fiche de non-participation à compléter et envoyer **avant le 4 mars 2005**

FICHE DE CONFIRMATION DE ~~PARTICIPATION~~ ~~ou de~~ NON PARTICIPATION A UNE COMPETITION

INTITULE DE LA COMPETITION : CHAMPIONNAT INTER REGIONAL D "SENIORS"

Date : 20/03/2005 **Lieu :** CHAMONIX **Téléphone :**

Adresse : ENSA

Je soussigné (e) :

NOM : **Prénom :**

Adresse : **Code Postal :** **Ville :**

Téléphone : **Date de naissance :** **Catégorie :** **Sexe :** F / M

Club : **Comité Départemental FFME :** **N° licence :**

Confirme ma **NON participation** à la compétition d'escalade INTER REGIONAL D "SENIORS"

fait à : le :/...../.....
Signature :

Droits d'inscription : **Cè l'ordre de :** ; **Date limite d'inscription :**
A retourner à :
Vous devrez présenter sur place votre licence fédérale munie du tampon médical

Autorisation Parentale pour les moins de 18 ans :

Je soussigné(e) Mme, Mr autorise ma fille, mon fils à participer à la compétition d'escalade citée en objet.

fait à : le :/...../.....
Signature :

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTI-DOPAGE SUR LES MINEURS.

En l'application de l'article 7 du décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage.

Je soussigné(e) (Nom-prénom).....

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur (nom-prénom de l'enfant).....

Autorise tout médecin agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur nommé ci-dessus.

Fait à le signature :

NB : l'absence d'autorisation parentale est regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

REMARQUES IMPORTANTES :

- Tout compétiteur devra présenter la licence fédérale et un certificat ou tampon médical.
- Un concurrent inscrit qui ne se présente pas sans avertir l'organisateur et la FFME est passible des sanctions prévues au règlement de discipline.
- Tout concurrent doit être présent jusqu'aux récompenses (sauf accord du Présid^t de Jury) sous peine des sanctions prévues au règlement de discipline
- Si vous suivez un traitement médical prévenez votre médecin traitant, il vérifiera que les médicaments nécessaires ne sont pas susceptibles de positer un contrôle antidopage. Eventuellement prendre contact avec le médecin fédéral avant la compétition.**